

BOUGARBER

Séance du 3 Mars 2020

DATE de CONVOCATION
27 Février 2020

L'an deux mille vingt,
Le 3 Mars à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en
séance publique sous la présidence de Mme Corinne HAU, Maire

DATE D'AFFICHAGE
27 Février 2020

Etaient présents : Corinne HAU, Gilbert LASSUS-LIRET, Philippe PASCAU, Sylvie BOURDALE-DUFAU, Jean-Robert LASCOUMETTES, MAUBOULES Mailys, Françoise PALETOU

Absents :

Absents excusés : Aurélien BERGEREAU, Patrick FOURCADE, Jean-Philippe GROS, Sébastien URDOUS

Procuration :

NOMBRE de
CONSEILLERS
en exercice : **11**
présents : **7**
votants : **7**

Secrétaire de séance : Sylvie BOURDALE-DUFAU

Ordre du Jour de la séance

- Approbation du PV de la séance du 22 Janvier 2020
- Vote du compte de gestion 2019 – Budget du multiple rural / Budget communal
- Vote du Compte administratif 2019 – Budget du multiple rural / budget communal
- Affectation des résultats 2019 – Budget du multiple rural / budget communal
- Extension électrique pour l'alimentation du NRA
- Admissions en non-valeur
- Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 22 JANVIER 2020
--

Le compte-rendu a été approuvé à l'unanimité

N° 06/2020

Objet : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019 DU MULTIPLE RURAL

Mme le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le Pecepteur à la clôture de l'exercice. Elle certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conformes à ses écritures. Le compte de gestion du Multiple rural est soumis au vote tout comme le compte administratif.

Après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice, le compte de gestion est voté à l'unanimité.

N° 07/2020

Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU MULTIPLE RURAL
--

Le conseil municipal vote le compte administratif du Multiple rural de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

Fonctionnement	Investissement
Dépenses : Prévu : 16 254.00 Réalisé : 1 219.12 Reste à réaliser : 0.00 Recettes : Prévu : 16 254.00 Réalisé : 16 983.69 Reste à réaliser : 0.00	Dépenses : Prévu : 19 286.00 Réalisé : 18 335.04 Reste à réaliser : 0.00 Recettes : Prévu : 19 286.00 Réalisé : 8 836.60 Reste à réaliser : 0.00
<u>Résultat de clôture de l'exercice :</u> Investissement : - 9 498.44 Fonctionnement : 15 764.57 Résultat global : 6 266.13	

Voix Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

N° 08/2019

Objet : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2019 DU BUDGET MULTIPLE RURAL

Le conseil municipal réuni, sous la présidence du Maire,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	10 010.36
- Un excédent reporté de :	5 754.21
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	15 764.57
- Un déficit d'investissement de :	9 498.44
- Un déficit des restes à réaliser de :	0.00
Soit un besoin de financement de :	9 498.44

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation 2019 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2019 : excédent :	15 764.57
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	9 498.44
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	6 266.13
Résultat d'investissement reporté (001) :	9 498.44

Voix Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

N° 09/2020

Objet : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET COMMUNAL

Mme le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le Pecepteur à la clôture de l'exercice. Elle certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conformes à ses écritures. Le compte de gestion du budget communal est soumis au vote tout comme le compte administratif.

Après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice, le compte de gestion est voté à l'unanimité.

N° 10/2020

Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET COMMUNAL

Fonctionnement	Investissement
Dépenses : Prévu : 684 272.00 Réalisé : 409 637.78 Reste à réaliser : 0.00 Recettes : Prévu : 684 272.00 Réalisé : 707 621.93 Reste à réaliser : 0.00	Dépenses : Prévu : 293 291.00 Réalisé : 172 070.65 Reste à réaliser : 38 650.00 Recettes : Prévu : 293 291.00 Réalisé : 157 866.32 Reste à réaliser : 3 002.00
<u>Résultat de clôture de l'exercice :</u> Investissement : - 14 204.33 Fonctionnement : 297 984.15 Résultat global : 283 779.82	

Voix Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

N° 11/2020

Objet : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2019

Le conseil municipal réuni, sous la présidence du Maire,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

Constatant que le Compte Administratif de la commune fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	67 667.10 €
- Un excédent reporté de :	230 317.05 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	297 984.15 €
- Un déficit d'investissement de	14 204.33 €
- Un déficit des restes à réaliser de :	35 648.00 €
Soit un besoin de financement de :	49 852.33 €

Le Conseil Municipal **DÉCIDE** à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 :	297 984.15 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068):	49 852.33 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) :	248 131.82 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) DÉFICIT :	14 204.33 €

Voix Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

N° 12/2020

Objet : ÉLECTRIFICATION RURALE – PROGRAMME « FACE AB (EXTENSION A VOCATION ÉCONOMIQUE SOUTERRAIN) 2019 – APPROBATION DU PROJET ET DU FINANCEMENT DE LA PART COMMUNALE – AFFAIRE N° 19EX172

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : **Alimentation NRA ORANGE**

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise GROUPEMENT CEGELEC - BETT.

Madame le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale \ "FACE AB (Extension à vocation économique souterrain) 2019", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.

- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	14 667,74 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	1 466,77 €
- actes notariés (1)	345,00 €
- frais de gestion du SDEPA	<u>611,16 €</u>
TOTAL	17 090,67 €

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation FACE	11 032,34 €
- T.V.A. préfinancée par SDEPA	2 689,08 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur fonds propres	2 758,09 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	<u>611,16 €</u>
TOTAL	17 090,67 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

Voix Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

N° 13/2020

Objet : ADMISSION EN NON-VALEUR / BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Jérôme ITURRIA, trésorier-receveur présente au conseil municipal plusieurs demandes d'admission en non-valeur pour un montant global de 8.64 € réparti sur 6 titres de recettes émises entre 2009 et 2015 sur le budget municipal.

Exercice 2009 / Titre 63 : 0.10 €

Exercice 2010 / Titre 5 : 0.04 €

Exercice 2012 / Titre 54 : 6.00 €

Exercice 2015 / Titre 31 : 1.00 €

Exercice 2016 / Titre 166 : 0.30 €

Exercice 2015 / Titre 231: 1.20 €

L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont il dispose ayant été mises en œuvre et en raison du montant des créances minimales, il est proposé au conseil municipal d'admettre en non-valeur les titres de recettes susvisés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DÉCIDE d'admettre en-non-valeur les titres de recettes énumérés ci-dessus pour un total de 8.64 € sur le budget principal

PRÉCISE qu'un mandat sera émis à l'article 6541

Voix Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

- Elections Municipales

Un tableau de présence des élus pour la tenue du bureau de vote le 15 mars a été établi.